



# JEUNESSE ET ILLÉGALISMES

Université de Liège

Faculté des Sciences Sociales

15, 16 ET 17 MAI 2024

Colloque organisé à l'initiative du Comité de Recherche Sociologie de la jeunesse (AISLF), en partenariat avec l'AFBSA et le laboratoire OMER (Observer les mondes en recomposition) de la Faculté des Sciences Sociales.

Organisation : Jean François Guillaume

En pratique

Salle du Conseil, bâtiment B31, Place des Orateurs, Liège

Comment rejoindre votre salle dans le bâtiment B31 ? Suivez le guide !



[WWW.OMER.ULIEGE.BE](http://WWW.OMER.ULIEGE.BE)

## Mercredi 15 mai 2024

# Jeunesse et illégalismes

### (1<sup>ère</sup> partie)

09:00	Accueil par les autorités académiques	Didier <b>VRANCKEN</b> , ULiège, Doyen de la FASS, Past Président de l' AISLF
	Introduction des travaux	Jean-François <b>GUILLAUME</b> , CR28 AISLF, ULiège
09:45	Illégalismes-déviance-délinquance : les nuances qui ont toutes leur importance	Carla <b>NAGELS</b> , Université Libre de Bruxelles
10:15	Les jeunes tunisiens : quels rapports à la norme et à la légalité ?	Imed <b>MELLITI</b> , Université de Tunis El Manar (Tunisie)
10:45	Echanges avec la salle	
11:15	Pause-café	
11:30	Illégalismes et cultures juvéniles dans la rue et en ligne en Suisse	Annamaria <b>COLOMBO</b> , Haute Ecole de Travail social, Fribourg (Suisse)
12:00	Illégalismes et contre-discipline : le cas des carrières déviantes dans le graffiti	François <b>BRASDEFER</b> , Université de Versailles Saint-Quentin (France)
12:30	Echanges avec la salle	
13:00	Repas de midi	
14:00	A l'épreuve de la ghettoïsation : jeunesses et quartiers (im)populaires face aux conformismes déviantes	Manuel <b>BOUCHER</b> , Université de Perpignan Via Domitia (France)
14:30	Le gouvernement différentiel des illégalismes d'occupation en France et en Europe (squats, bidonvilles, ZAD)	Thomas <b>AGUILERA</b> , Université de Rennes (France)
15:00	Echanges avec la salle	
15:30	Pause-café	
15:45	Jeunes, illégalismes et enjeux normatifs autour de la sphère publique en Tunisie	Ridha <b>BEN AMOR</b> , Université de Tunis (Tunisie)
16:15	Ce qu'il reste du paternalisme. La justice des mineurs au 21 <sup>e</sup> siècle	Nicolas <b>SALLÉE</b> , Université de Montréal (Canada)
16:45	Echanges avec la salle	
17:15	Fin des travaux	
17:30	Cocktail	

## Jeudi 16 mai 2024

# Jeunesse et illégalismes

### (2ème partie)

09:15	<i>Accueil des participants</i>	
09:30	« Hope the Fence », quand le sport se pratique de manière illégale	Thomas <b>RIFFAUD</b> , Université de Montpellier (France)
10:00	L'urbex, loisir de l'interdit ? Une pratique protéiforme	Robin <b>LESNÉ</b> , Université du Littoral Côte d'Opale (France)
10:30	<i>Echanges avec la salle</i>	
11:00	<i>Pause-café</i>	
11:15	Problématique de l'emploi des jeunes et illégalisme au Sénégal	Rosalie <b>ADUAYI DIOP</b> , Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Sénégal)
11:45	Jeunes entrepreneurs et illégalismes transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad	Modeste <b>TOMBRUNA MÉDJÉYÉ</b> , Université de Maroua (Cameroun)
12:15	<i>Echanges avec la salle</i>	
12:45	<i>Repas de midi</i>	
14:00	Quand l'illégalisme défie le néo-colonialisme. Arbitrages et justifications de jeunes néo-calédoniens	Evelyne <b>BARTHOU</b> , Université de Pau et des Pays de l'Adour (France)
14:30	Des migrants indésirables mais appréciés. Illégalismes et emploi des jeunes Subsahariens à Sfax	Fethi <b>REKIK</b> , & Basma <b>OM EZZINE</b> Université de Sfax (Tunisie)
15:00	<i>Echanges avec la salle</i>	
15:30	<i>Pause-café</i>	
15:45	Les jeunes homosexuel.le.s face au gouvernement des sexualités en Tunisie	Monia <b>LACHHEB</b> , Université de la Manouba (Tunisie)
16:15	L'adoption du chem sex chez les jeunes : subversion sexuelle, indiscipline et illégalisme	David <b>RISSE</b> , Université du Québec à Montréal (Canada)
16:45	<i>Echanges avec la salle</i>	
17:15	Conclusions	Mohamed <b>NACHI</b> & Jean-François <b>GUILLAUME</b> , Université de Liège (Belgique)
17:30	<i>Fin des travaux</i>	
18:00	Animation festive	

Vendredi 17 mai 2024

**Etudes de cas**Présentation des travaux menés dans le cadre d'un projet international  
(Fonds Spécial de la Recherche, ULiège)

09:15	<i>Accueil des participants</i>	
09:30	Introduction des travaux	Marc <b>PONCELET</b> , ULiège
09:45	De l'illégalisme à la lutte pour les droits sociaux. Les liens autour du commun chez les ramasseurs de déchets en situation de rue dans le district fédéral du Brésil	Sayonara <b>LEAL</b> , Université de Brasilia (Brésil)
10:15	L'étude des filières/chaîne de valeur base du développement rural : l'importance des mobiles sociaux dans la caractérisation de l'économie rurale en économie de l'intermédiaire à Madagascar	Bruno Salomon <b>RAMAMONJISOA</b> & Nadia Honitiana <b>RAVOAVAHY</b> Université d'Antananarivo (Madagascar)
10:45	<i>Echanges avec la salle</i>	
11:15	<i>Pause-café</i>	
11:30	L'imbroglie foncier et illégalisme dans la ville de Yaoundé : une ethnographie des constructions en zones marécageuses	Gérard <b>AMOUGOU</b> , Université de Yaoundé II (Cameroun)
12:00	Les illégalismes, une manière de faire ? Cas des forages illicites à Kairouan	Samiha <b>HAMDI</b> , Université de Sfax (Tunisie)
12:30	<i>Echanges avec la salle</i>	
13:00	<i>Repas de midi</i>	
14:00	Interactions entre jeunes sortis de la violence de Kuluna à Kinshasa et agents de l'Etat au niveau local : illégalismes et jeu de pouvoirs	Raoul Nicodème <b>KIENGE-KIENGE INTUDI</b> , Université de Kinshasa (RD Congo)
14:30	Occupation illégale de l'espace public et opérations de déguerpissement à Cotonou et Parakou (Bénin)	Mensah Coffi Mahugnon André <b>AINA</b> , Université de Parakou (Bénin)
15:00	Illégalismes et arrangements infra-judiciaires. Etude de cas en Tunisie	Mohamed <b>NACHI</b> , ULiège (Belgique)
15:30	<i>Echanges avec la salle</i>	
16:00	Conclusions	Jean-François <b>GUILLAUME</b> , ULiège (Belgique)
16:30	<i>Fin des travaux &amp; Verre de l'amitié</i>	

## PRESENTATION DES INTERVENANTS

### **Thomas AGUILERA : Le gouvernement différentiel des illégalismes d'occupation en France et en Europe (squats, bidonvilles, ZAD)**



**Thomas Aguilera** est maître de conférences en science politique à Sciences Po Rennes et directeur adjoint du laboratoire Arènes UMR 6051 où il coordonne le groupe de recherche et l'école d'été « Méthodes mixtes » avec T. Chevalier et B. Giry. Ses recherches portent sur l'action publique, la gouvernance territoriale, les mouvements sociaux et les méthodes mixtes. Il a plus précisément mené des recherches comparatives sur les politiques publiques face aux illégalismes de logement, sur les mouvements d'occupation et sur les effets des mouvements sociaux sur l'action publique en Europe. Actuellement, il travaille sur la régulation du capitalisme de plateforme (notamment de locations saisonnières, avec F. Artioli et C. Colomb).

#### Résumé

Partout en Europe, dans les villes mais aussi dans les périphéries ou les campagnes, des espaces sont occupés illégalement - sans l'autorisation des propriétaires d'un terrain ou d'un bâti - par des groupes ou des individus qui y établissent domicile et/ou y développent des activités sociales, politiques, culturelles ou encore économiques. Certaines de ces occupations sont le fait de publics précaires qui cherchent à survivre, d'autres sont le fait de militants ou d'artistes, parfois tout à la fois, ou d'autres encore sont le fait de marchands de sommeil, d'acteurs criminels ou encore de promoteurs immobiliers. Il existe alors une grande diversité de formes de ce que l'on peut nommer des *illégalismes d'occupation*, à savoir, des établissements socio-spatiaux aux marges de la légalité, plus ou moins stabilisés, durables et plus ou moins tolérés par les autorités. En miroir de cette diversité, il existe une grande diversité de réactions des pouvoirs publics qui traitent de façon différenciée ces occupations, en fonction de critères qui sont constitués et stabilisés progressivement, parfois à travers des procédures très institutionnalisées. Il est alors possible d'objectiver et d'expliquer les ressorts et les effets de ce *gouvernement différentiel* des illégalismes en croisant une sociologie politique des instruments d'action publique, de la gouvernance et des mouvements sociaux. Dans cette communication, je présenterai des résultats de recherches portant sur le gouvernement des squats, des bidonvilles, des « zones à défendre » mais aussi les travaux issus de la littérature portant sur d'autres formes d'illégalismes commis par des acteurs privés ou l'Etat lui-même, en Europe.

**André AïNA : Occupation illégale de l'espace public et opérations de déguerpissement à Cotonou et Parakou (Bénin)**



**Mensah Coffi Mahugnon André Aïna** est docteur en sciences politiques et sociales à l'Université de Liège depuis le 12 décembre 2022. Ses recherches doctorales ont porté sur les représentations et pratiques sociales autour de l'accident de la route. Il s'intéresse à l'action publique en sécurité routière et aux innovations dans les services publics, notamment les micro-régulations informelles autour de la délivrance du service de secours aux victimes d'accident de la route. Il intervient en tant qu'assistant à l'Université de Parakou (Bénin) et chargé cours de Méthodologie de recherche qualitative à l'École Supérieure des Assistants Sociaux (ESAS) à la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou.

Résumé

Depuis janvier 2017, les pouvoirs publics recourent au déguerpissement comme un mode de régulation de l'espace urbain, notamment pour y remettre de l'ordre. Mais on observe depuis peu une réoccupation desdits espaces par les commerçants malgré les multiples interpellations et descentes périodiques de la police et des préfets. À travers des entretiens, observations et revue documentaire, cette recherche a permis de comprendre les logiques sous-jacentes des opérations de déguerpissement, le vécu des occupants, de même que les raisons qui favorisent la « re-colonisation » dite illégale des espaces publics et les multiples arrangements entre la police et les déguerpis. Pour les pouvoirs publics, le déguerpissement est une solution dont le but est de transformer l'espace urbain et rendre le cadre de vie plus agréable et convivial. Les occupants des espaces publics quant à eux mettent en avant les logiques de disponibilité foncière et de rentabilité économique de leurs activités. Ils pensent que l'occupation, même illégale de l'espace public, permet de rapprocher l'offre des services de la demande qui ne ménage pas d'effort pour y accéder. Le déguerpissement apparaît alors comme un procédé qui détruit l'économie locale qui permet aux communautés de survivre dans ce contexte de crise économique.

**Gérard AMOUGOU : Imbroglia foncier et illégalité dans la ville de Yaoundé. Une ethnographie des constructions en zones marécageuses**



**Gérard Amougou** est Chargé de Cours à l'Université de Yaoundé II. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université de Liège, et d'un doctorat en science politique de l'Université de Yaoundé II. Chercheur invité au CriDIS/SMAG (UCL) et chercheur au CERDAP (UYII), à la Fondation Paul Ango Ela (Yaoundé), et à OMER (ULiège), il a été engagé depuis 2016 comme postdoctorant dans plusieurs projets de recherche internationaux. Ses travaux de recherche portent principalement sur les droits humains et le développement politique, les politiques dites d'émergence en Afrique, l'individualisation/subjectivation, la jeunesse et les enjeux écologiques. Il compte à son actif une quinzaine de publications dans des revues spécialisées. Il vient d'être recruté comme enseignant au département de Science politique de l'Université de Yaoundé II.

Résumé

L'environnement précaire et l'échec des politiques publiques ont érigé des constructions en zones marécageuses un phénomène global à Yaoundé. En même temps que ces installations profitent de la faible coordination des institutions publiques et des corps de métiers, des arrangements et modalités de déploiement des ventes et installations se développent dans l'illégalisme, mais avec une certaine complicité des autorités légales. Si l'enquête de terrain révèle trois niveaux d'arrangements (de soi avec soi-même, à travers la vente, et durant l'occupation du marécage), c'est surtout l'implication des cadres de l'Etat qui semblent institutionnaliser ces pratiques illégales à travers l'immatriculation des zones marécageuses. En cela également, l'illégalisme apparaît comme une conséquence de la centralisation du pouvoir, et qui ferait de l'imbroglia foncier une tendance lourde inscrite au cœur du processus de l'urbanisation de Yaoundé dès les fondations de l'Etat.

**Evelyne BARTHOU : Quand l'illégalisme défie le néo-colonialisme. Arbitrages et justifications de jeunes néo-calédoniens**



**Evelyne Barthou** est maitresse de conférences en sociologie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, chercheure au laboratoire TREE et chercheure associée au LIRE, Université de Nouvelle-Calédonie.

Résumé

Cette intervention présentera les résultats d'une recherche-évaluation de 3 ans portant sur les addictions juvéniles en Nouvelle-Calédonie et elle reviendra en particulier sur le volet conduit auprès de jeunes suivis par le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa. Nous verrons dans un premier temps que les jeunes concernés sont dans l'immense majorité kanaks ou mélanésiens, pour des raisons avant tout économiques, de ruptures scolaires plus fréquentes mais aussi car ce sont les jeunes les plus surveillés et stigmatisés sur le territoire. Dans un second temps, nous analyserons les nombreux arbitrages auxquels procèdent les jeunes face aux illégalismes ainsi que les justifications avancées, qui mobilisent souvent des arguments politiques et de résistance au néo-colonialisme. Nous terminerons en pensant cette catégorie des illégalismes en ce qu'elle révèle des normes en vigueur dans un contexte néo-colonial dans lequel les « blancs » possèdent à la fois une grande partie des responsabilités et des richesses.

## Ridha BEN AMOR : Jeunes, illégalismes et enjeux normatifs autour de la sphère publique en Tunisie



**Ridha Ben Amor** est professeur de sociologie à l'université de Tunis et membre du Laboratoire de recherche Transmission, Transitions, Mobilité. Ses recherches portent sur le lien social, les formes de résistance et la question de la citoyenneté chez les jeunes. Il a publié récemment un texte intitulé *L'univers axiologique des jeunes tunisiens, La transition bloquée*, dir. Hamadi Redissi et al, Diwen Editions, 2021

### Résumé

Je me propose d'aborder la manière dont les jeunes affrontent certaines formes d'illégalisme et les attitudes qu'ils observent à son endroit, sachant que j'adopte un parti proche de celui de Milburn (2000) ; les désordres pouvant alors justifier la convocation de la loi voire de la force publique.

La première illustration est issue d'une enquête sur deux cités populaires contiguës, l'une d'elle est l'objet d'une stigmatisation du fait de la transgression des normes régissant la sphère publique. Il s'agit de troubles de proximité (insultes, bagarres, violences...) nécessitant parfois l'intervention de la force publique. En somme cette cité est assimilée à une zone de « non droit », une sorte de ghetto, d'autant qu'elle concentre une population précarisée composée en partie de squatters. Cependant, ces illégalismes ne sont pas appréhendés de la même manière par les résidents de la cité stigmatisée, certains en reconnaissant l'existence tout en les reportant sur une catégorie de résidents, tandis que d'autres tentent de passer de l'intériorisation de la stigmatisation à l'élaboration d'une contre-stigmatisation.

Ayant pour siège un autre quartier, le second cas de figure se présente à travers des comportements illicites de la part des salafistes qui cherchent à imposer un nouvel ordre social rigoriste, basé sur une certaine interprétation du religieux. Illégalisme qui touche d'abord les filles dont certaines voient leur activité menacée à cause de cette irruption ; elles sont appelées dans certains cas à faire intervenir les normes légales relevant du séculier, afin de défendre leur présence dans la sphère publique, où elle devient objet de contestation. Mais ce processus va conduire à des tensions puis des négociations qui donnent lieu à des arrangements entre les deux parties, se distinguant ainsi du précédent cas où les illégalismes sont sanctionnés par la rupture affichée des rapports.

La dernière illustration pourrait se rapporter au monde du travail où s'observent nombre d'illégalismes (népotisme, corruption, clientélisme...) bref de non-respect du principe d'égalité ; ce qui génère chez les jeunes des stratégies variant entre déclassement, évitement et adoption de ces illégalismes.

## **Manuel BOUCHER : A l'épreuve de la ghettoïsation : jeunesses et quartiers (im)populaires face aux conformismes déviants**



**Manuel Boucher** est professeur des universités en sociologie à l'Université de Perpignan Via Domitia. Il est responsable adjoint de l'axe « Normes et interventions sociales » du laboratoire CRESEM, co-responsable du réseau « Normes, déviations et réactions sociales » de l'Association française de sociologie et président de l'Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS). Il développe une « sociologie des turbulences » à partir de travaux sur les

désordres urbains et leur régulation, les transformations de l'intervention sociale, l'ethnicisation et la racisation des rapports sociaux.

### Résumé

Les quartiers populaires dont nous parlons sont des espaces urbains où vivent des personnes et de familles désignées par les représentants des classes dirigeantes et dominantes, dans un rapport Eux/Nous, comme étant des individus et des communautés appartenant à un groupe social et culturel spécifique potentiellement turbulent, fauteur de troubles, voire dangereux pour l'ordre établi. En ce sens, les quartiers populaires font l'objet de multiples processus et dispositifs de contrôle, voire de répression. Ces territoires "chauds" (fortes interconnaissances) et "froids" (importants rapports de force) à la fois sont aussi fortement impactés par des logiques de ghettoïsation qui supposent une ségrégation forcée et non choisie, imposée et non électorale (Lapeyronnie, 2008). En effet, ces quartiers sont des lieux où s'exerce un hyper-contrôle social produit par de multiples acteurs qui cherchent à imposer un ordre social, à instaurer et défendre des normes (civiles, morales, criminelles, etc.) et qui réagissent lorsque celles-ci sont enfreintes (réaction à la déviance). Il existe alors, selon les configurations, des concurrences et des alliances entre ordre social « civil-répressif » (ex : polices et forces de sécurisation), ordre moral « religieux » (ex : militants musulmans), ordre social « communautaire » (ex : familles et communautés immigrées), ordre social criminel (ex : caïds) et ordre clientéliste (ex : politiciens locaux), etc. qui empêchent les habitants des quartiers populaires de se réaliser en tant qu'individus pleinement émancipés.

Dans cet environnement, alors que les professionnels socio-éducatifs (ex : éducateurs, animateurs...), en tant qu'acteurs de l'intégration et de l'émancipation, sont fortement impactés par des logiques gestionnaires, politiques, communicationnelles et sécuritaires faisant perdre le sens de l'intervention sociale, dans cette communication, à partir, notamment, de travaux récents sur les transformations de la prévention spécialisée, nous interrogerons les moyens dont disposent les travailleurs sociaux pour briser la prophétie auto-réalisatrice du « conformisme déviant » et favoriser la construction d'individus citoyens disposant de leur libre arbitre.

**François BRASDEFER : Illégalismes et contre-discipline : le cas des carrières déviantes dans le graffiti**

Sociologue et postdoc au Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales - CESDIP (UMR8183). Ses thèmes de recherches principaux concernent le vandalisme, le graffiti, le militantisme, la propriété et les rapports sociaux de classe, de sexe et d'âge. Ses projets actuels se centrent sur les paniques morales et la prévention des trafics de drogue.

Résumé



L'analyse de la sous-culture graffiti dans ses illégalismes passe souvent par l'évocation de carrières déviantes développées à partir de l'adolescence ou d'une position de jeune majeur. En étudiant les récits de vie de 8 graffeurs et street-artistes récoltés entre 2012 et 2015, notre communication revient sur certains apprentissages propres à ces carrières : comment s'exerce-t-on à peindre illégalement, à faire plus vite et plus grand, à éviter d'être sanctionné, et à continuer malgré l'impact du contrôle social ? Si le graffiti peut être présenté comme une forme d'indiscipline dans le champ scolaire par exemple, l'analyse des entretiens montre que le concept foucauldien de discipline peut également être mobilisé autrement. Le travail sur soi, la recherche d'efficacité, et la régularité des manières de faire permettent de parler d'une discipline qui sort des finalités productives et de l'insertion dans une population gérée par l'État : c'est-à-dire une contre-discipline dans la logique des « contre-conduites » pensées par M. Foucault.

**Annamaria COLOMBO : Illégalismes et cultures juvéniles dans la rue et en ligne en Suisse**

**Annamaria Colombo** est professeure ordinaire à la HES-SO Haute école de travail social de Fribourg. Elle est détentrice d'un Master en Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg et d'un doctorat en Etudes urbaines de l'Université du Québec à Montréal. Elle mène depuis près de vingt ans des recherches dans le champ des marginalités urbaines et juvéniles, en s'intéressant aux dynamiques identitaires et de reconnaissance sociale qui se jouent derrière les comportements dits "à risque" (notamment chez les jeunes) et dans le rapport à l'espace des populations marginalisées. Privilégiant les démarches participatives, ces études ont en commun de révéler que des comportements considérés comme marginaux ou "à risque" (squats, sans-abrisme, mendicité, parentalité en situation de toxicomanie, transactions sexuelles) peuvent paradoxalement contribuer à la socialisation et à l'intégration sociale.

Résumé

Cette communication s'intéresse aux pratiques sociales et culturelles déployées en ligne et hors-ligne par les jeunes, parfois à la limite de la légalité, pour prendre leur place dans la ville. Elle s'appuie sur les résultats préliminaires d'un projet de recherche en cours portant sur les pratiques sociales et culturelles des jeunes dans les espaces publics physiques et virtuels de quatre zones urbaines en Suisse. Les données ont été récoltées par le biais d'une recherche ethnographique participative consistant en une enquête de terrain multisite qui repose sur un dispositif méthodologique innovant considérant espaces physiques et numériques comme des espaces imbriqués. Elle met en lumière la façon dont les activités quotidiennes offrent à ces jeunes un moyen d'appréhender le potentiel inclusif et exclusif des espaces publics urbains qu'ils et elles s'approprient et comment, comment, en retour, ils et elles adoptent des pratiques spatiales et sociales qui peuvent s'avérer plus ou moins inclusives. Si certaines de ces pratiques peuvent être provocantes, voire subversives ou illégales, alors que d'autres sont plus discrètes (impliquant parfois un comportement inconscient ou passant inaperçu), nous soutenons qu'elles n'en sont pas moins politiques. En ce sens, nous proposons de qualifier les manières subtiles dont les jeunes prennent progressivement leur place dans la ville de "micropolitiques".

**Rosalie ADUAYI Ep. DIOP : La question de l'emploi des jeunes et l'illégalisme au Sénégal**

**Rosalie Aduayi Ep. Diop** est enseignante-chercheure et directrice de l'Institut Population, Développement et Santé de la reproduction de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD). Elle est titulaire d'un PHD en sociologie de l'Université du Québec à Montréal et titulaire d'un Master en Sciences de la Santé, de l'Environnement et des Territoires soutenables à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle participe à de nombreuses activités pédagogiques au sein de certaines facultés de l'UCAD et à d'autres institutions et universités au Sénégal et à l'extérieur en tant que Professeure invitée et /ou associée (Université du Québec à Montréal, Wilfrid Laurier University, Université de Genève). Elle assure la coordination du Laboratoire Population, Société, Droit et Éthique (LPSDE), est membre du Conseil Scientifique de l'École doctorale « Étude de l'homme et de la société » (ETHOS) et co-coordinatrice de la Convergence des Femmes Universitaires pour le Leadership Féminin (COFULEF).

Rosalie Aduayi Diop est une sociologue universitaire fortement engagée dans le champ de la recherche en sociologie de l'action, de l'enfance et de la jeunesse, des rapports sociaux de genre, de la violence et de la santé de la reproduction. Elle prend une part active aux grandes dynamiques internationales de la sociologie et au rayonnement de la sociologie sénégalaise au sein de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF ; Comité de recherche n°28 Sociologie de la Jeunesse), de l'Association Internationale de Sociologie (ISA). Elle est respectivement membre du comité scientifique et point focal Afrique subsaharienne et à l'Union internationale pour la promotion de la santé et d'éducation pour la santé – UIPES/International Union for Health Promotion and Education – (IUHPE) où elle est membre du comité de pilotage.

Résumé

Cette communication pose la problématique de l'employabilité des jeunes et de la migration irrégulière comme stratégies d'adaptation illégale. Le Sénégal à l'instar des pays d'Afrique subsaharienne, connaît une particularité de sa population jeunes dont la moitié est âgée de 18 ans et l'âge moyen de la population en 2023 est de 19 ans. Même si sa transition démographique est bien engagée, le Sénégal conserve un taux de croissance démographique élevé (2,9%/an pour la période 2013-2023) et sa population devrait plus que doubler d'ici à 2050. Cette jeunesse est caractérisée par un chômage massif et persistant qui affecte aussi bien les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction (64,3% en 2017 et 65,9% en 2018) que les diplômés qui présentent les taux d'activité les plus faibles avec un pourcentage 38,6% pour le niveau secondaire et 54,1% pour le niveau supérieur. Face cette problématique de l'employabilité, et les crises économiques qui ont suivie l'avènement de la pandémie de la Covid-19, on constate une recrudescence du phénomène de la migration considérée d'irrégulière et d'illégale à partir des côtes sénégalaises. Les jeunes migrent mais leur migration est perçue comme irrégulière et non normative. Le phénomène « *Barca wala barsakh* » (Barcelone ou la mort) a fortement impacté la politique migratoire du Sénégal et ses coopérations.

Ce phénomène, considéré comme matériellement et politiquement illégal, apparaît comme une pratique clandestine et interpelle aussi bien les décideurs, la société civile et les chercheurs. Un ensemble de mesures a été pris pour lutter contre cette forme de migration avec notamment une surveillance plus accrue des côtes et le développement de la coopération bilatérale et multilatérale. Toutefois nous nous demandons en quoi la migration des jeunes nous place dans la théorie de l'illégalisme ? Illégale pour qui et par qui ? L'approche méthodologique a nécessité un croisement des méthodes quantitative et qualitative. Pour la collecte de données, la méthode du recensement a été privilégiée avec l'administration d'un questionnaire. Tandis que pour les entretiens approfondis, nous avons utilisé l'échantillon par choix raisonné, en mettant en avant les critères d'expérience et de connaissance de la problématique de la migration des zones de Gandiol.

**Samiha HAMDİ : Les illégalismes, une manière de faire ? Cas des forages illicites à Kairouan**

**Samiha Hamdi**, sociologue, est enseignante et chercheure au département de sociologie à l'Université de Sfax. Elle est également membre du laboratoire de recherche État, Culture et Mutations de Société (ECUMUS), à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax, membre de l'association Internationale des sociologues de langue Françaises (AISLF).

Ses travaux portent sur les thèmes de la jeunesse, la radicalisation et la marginalité et ont fait l'objet de nombreuses publications nationales et internationales. Parmi ses publications : Samiha Hamdi, « Zina, la femme invisible », in Imed Melliti et Hichem Abdessamad (dir.), *Vulnérabilités : portrait sociologique*, Dissonance, 2023 ; Samiha Hamdi and Irene Weipert-Fenner, "Unemployed Protests in Tunisia: Between Grassroots Activism and formal Organization", in Weipert-Fenner Irene, Wolff Jonas, *Socioeconomic Protests in MENA and Latin America*, Palgrave Macmillan, 2019, 195- 219 ; Samiha Hamdi, « Le mouvement des jeunes chômeurs du Bassin minier tunisien : revanche du social et reconfiguration de l'acteur », in Mohamed Ali Ben Zina et Aissa Kadri (dir.), *Un État en transition : une société en mouvement, la Tunisie (2011-2014)*, Arabesques, 2019 ; Fethi Rekik et Samiha Hamdi, « Parts du politique et de l'économique dans le mouvement social de Kamour », in Mohamed Nachi (dir.), *La sociologie pragmatique & l'étude des sociétés maghrébines*, Nirvana, 2019 ; Samiha Hamdi et Faten Msakni, « Jeunesse en situation de crise : chômage, précarité et suicide », in Chokri Memmi (dir), *Le suicide en Tunisie d'aujourd'hui, un problème de société*, CAEU Med Ali Éditions, 2017.

Résumé

La gestion des ressources d'eau représente un véritable enjeu dans les politiques publiques tunisiennes. En dépit des réformes introduites depuis les années 1990, force cependant est de constater une rareté des ressources en eau et une augmentation des risques d'épuisement de la nappe. Certaines zones sont même classées zones rouges. Afin de parer à une aggravation de la situation, le Ministère de l'agriculture a interdit le forage de nouveaux puits dans ces zones, dont Sisseb (une délégation du gouvernorat de Kairouan situé au Centre-Ouest de la Tunisie). Or, contrairement aux attentes, cette zone connaît depuis 2011, « un boom de forages illégaux » : on est selon une estimation locale à 5000 forages dans une superficie de 312 km<sup>2</sup>.

Nous nous proposons dans cette étude de comprendre, d'un côté, les logiques inhérentes à ces actes d'illégalismes et les justifications données par les agriculteurs à la transgression de la loi en vigueur. Il serait aussi intéressant de rendre compte, d'un autre côté, des manières dont les agents de l'État, répondent à ces actes d'illégalismes, selon les contextes locaux.

La pluralité des manières de traiter localement ces illégalismes, nous invite à braquer le regard sur la notion de « gestion différentielle des illégalismes » et à adopter une approche constructiviste de cette gestion. Nous tenterons, en d'autres termes, de montrer comment l'application ou la non application de la loi répond aux stratégies, aux dispositions et aux intérêts de ceux qui en commandent son application. C'est autant adopter la posture de Michel Foucault qui considère les illégalismes non seulement comme un type de comportements transgressifs des normes en place, mais, une sorte de différenciations, de catégorisations et de hiérarchisation. Il s'agit de comprendre et d'analyser la dynamique de conflit ou les formes d'arrangement qui se nouent entre les auteurs des illégalismes et les agents de l'État censés réprimer, de par la loi, ces actes d'illégalismes. Les choses étant ce qu'elles sont, les illégalismes ne sont pas donc un accident, mais une manière de faire au quotidien.

**Raoul Nicodème KIENGE-KIENGE INTUDI :**

**Raoul Kienge-Kienge Intudi** est criminologue, Professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa, Directeur de l'école de criminologie de cette université. Il a travaillé ces dernières années, notamment, sur la violence urbaine de *Kuluna* à Kinshasa et a mis en place l'approche d'accompagnement holistique de proximité pour l'émancipation des jeunes impliqués dans la violence par la réinsertion socioprofessionnelle pour leur sortie de violence (approche AHPER). Ses travaux sur les jeunes ont porté sur les thèmes suivants : *Le contrôle policier de la délinquance des jeunes à Kinshasa. Une approche ethnographique en criminologie* (2011), « La justice pénale et la gestion de la violence urbaine des jeunes en contexte de porosité frontalière en Afrique centrale (République Démocratique du Congo - République d'Angola - République du Congo) », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 3/14, pp. 260-282 ; Raoul Kienge-Kienge Intudi et Sara Liwerant, *Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo). Sens et non-sens* (2017), Sara Liwerant et Raoul Kienge-Kienge Intudi, *Puzzle de sorties de violence urbaine à Kinshasa (RD Congo)* (2019).

*internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 3/14, pp. 260-282 ; Raoul Kienge-Kienge Intudi et Sara Liwerant, *Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo). Sens et non-sens* (2017), Sara Liwerant et Raoul Kienge-Kienge Intudi, *Puzzle de sorties de violence urbaine à Kinshasa (RD Congo)* (2019).

Résumé

Il s'agit d'étudier les interactions entre jeunes sortis de la violence de *Kuluna* à Kinshasa et insérés sur le plan socio-professionnel dans les ateliers d'ajustage, de menuiserie et de couture fonctionnant dans l'informel au sein de leurs quartiers, d'une part, et les agents de l'Etat au niveau local (policiers, agents des services communaux de l'économie, de l'environnement ou de petites et moyennes entreprises et artisanats), d'autre part. Ces agents de l'Etat étant mal payés et en situation de précarité, perçoivent ces jeunes comme des jeunes délinquants et dangereux, ou encore comme exerçant leurs activités professionnelles dans l'illégalité soit du fait que leurs ateliers sont installés en pleine rue, soit parce qu'ils travaillent la nuit provoquant des bruits constitutifs de tapage nocturne, alors que c'est parfois l'unique moment où leur quartier est desservi en électricité. Ils exigent des sommes d'argent qu'ils négocient avec eux, sauf lorsque le jeu de pouvoir semble basculer en faveur des jeunes. Ils en viennent aussi à solliciter des services gratuits aux jeunes. Ces interactions créent ainsi un équilibre au sein des quartiers.

### **Monia LACHHEB : Les jeunes homosexuel-le-s face au gouvernement des sexualités en Tunisie**



**Monia Lachheb** est sociologue, maitresse de conférences (hdr) à l'université de la Manouba (Tunis). Elle est chercheuse associée à l'institut de recherche sur le Maghreb contemporain (CNRS). Ses travaux s'inscrivent dans le champ de la socio-anthropologie du corps et des sexualités. A côté de plusieurs articles sur les enjeux sociopolitiques du corps et des sexualités, des ouvrages sont parus sous sa direction : (2012), *Penser le corps au Maghreb*, Karthala ; (2016), *Etre homosexuel au Maghreb*, Karthala ; (2018), *Transgresser au Maghreb. La normalité et ses dépassements*, Karthala (avec Philippe Chaudat) ; (2022), *Terrains sensibles au Maghreb et au-delà. Acteurs, chercheurs et affects*, Tunis, Nirvana/IRMC (avec Constance De

Gourcy).

#### Résumé

Les sexualités en Tunisie sont gouvernées par un dispositif politique, juridique et socioculturel qui légitime le modèle hétérosexuel. D'abord, les versets coraniques qui concernent le peuple de Loth sont constamment invoqués pour justifier le caractère illicite des pratiques sexuelles différentes (Lachheb 2018). À côté de la dimension religieuse, les sexualités minoritaires sont réglementées par un cadre juridique particulièrement répressif (Ferchichi 2016). L'homosexualité est la seule catégorie juridiquement reconnue et l'article 230 du Code pénal pénalise les actes de « sodomie » et de « lesbianisme » par une peine allant jusqu'à trois ans de prison ferme.

La présente contribution tente d'apporter un regard sur l'expérience gaie et lesbienne en Tunisie. L'étude repose sur une enquête par entretiens semi-directifs avec un groupe de jeunes, hommes et de femmes, qui se disent gays et lesbiennes. L'analyse de type qualitatif vise à rendre compte des modalités de contournement du contrôle des sexualités, notamment les justifications liées aux injonctions religieuses et aux normes juridiques.

## Sayonara LEAL : De l'illégalisme à la lutte pour les droits sociaux. Les liens autour du commun chez les ramasseurs de déchets en situation de rue dans le district fédéral du Brésil



**Sayonara Leal** est docteure en sociologie et maître de conférences à l'Université de Brasília (Brésil) depuis 2008. Sa thèse a porté sur les spécificités de l'espace public dans les radios communautaires, en France et au Brésil, selon les modalités de paroles mises en place dans ces lieux d'expressions de droits par des acteurs sociaux qui y participent, tout en considérant leurs régimes d'engagements et leurs logiques d'actions manifestés dans ces médias (2007). Elle a obtenu une maîtrise en politiques de communication et culture à la Faculté de Communication de l'UnB (2001). Elle a réalisé un stage doctoral et un DEA Recherche en Changement Social (Université de Lille 1) en 2004-2005 et a mené son post-doctorat au Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI) à l'École des Mines de Paris (2013-2014). Ses travaux de recherche ont deux axes principaux : **l'éducation** (l'enseignement de la sociologie dans l'espace scolaire), et **les études sociopolitiques des sciences, technologies et d'innovations sociales** (la participation de publics dans la construction des artefacts technologiques, les mobilisations sociales autour du « commun » (coopérativisme, associationnisme) et plus récemment, les pratiques du socio environnementalisme et du recyclage populaires face au double problème public global du traitement des déchets et de la pauvreté).

### Résumé

Ce travail traite d'un cas d'illégalisme à Brasília, capitale du Brésil, qui remet en cause les principes du droit de l'environnement et de la législation fédérale sur l'occupation de l'espace public, sous couvert de la défense des droits sociaux, notamment le travail et le logement, par un groupe d'individus sans domicile fixe. Il s'agit de l'invasion d'un terrain public, abritant un quartier aisé (Nord-Ouest), considéré comme l'un des plus écologiques du pays, par des recycleurs informels et sans abri. Nous faisons face à des problématiques publiques de chômage et de sans-abrisme qui transforment des citoyens, constitutionnellement, titulaires de droits en « acteurs vulnérables », dont les situations de précarité sociale vécues conduisent à des pratiques illégales et, en même temps, servent de moyens pour les dénonciations publiques contre les injustices vécues.

Le système brésilien de traitement des déchets est hybride car il implique les pouvoirs publics, les entreprises privées et les associations, mais il ne prévoit pas la participation des collecteurs informels de matières recyclables. Cependant, nous avons constaté que l'application du service public de collecte sélective se heurte au caractère informel des collecteurs de déchets indépendants occupant des terrains étatiques pour stocker des matériaux réutilisables et vivent sur leur lieu de travail pour protéger le produit de leurs remassages. Certains de ces travailleurs informels quittent leurs « lieux de résidence » dans les favelas de la périphérie pour vivre dans le centre-ville de Brasília, où les déchets sont « plus riches » et donc plus rentables. Ils forment des campements collectifs dans des zones inoccupées de la ville et s'y rassemblent en groupes de familles (avec enfants) se protégeant mutuellement, afin de défendre un bien commun. L'histoire de vie de ces individus est traversée par l'insalubrités et des expulsions de leurs camps par le pouvoir de police locale. Le phénomène d'appropriation illégale des terres publiques est récurrent dans le District Fédéral et, dans le cas des collecteurs considérés dans cette étude, cela conduit à d'autres formes d'illégalismes, comme les « gambiarras » (tricheries) pour accéder à des services essentiels payants, comme l'électricité et l'eau.

Nous visons à mettre en évidence comment les expériences d'injustice sociale des collecteurs de matières recyclables en vrac éclairent le processus de définition d'une « situation problématique », ses conséquences sur leur vie

et les solutions possibles au problème du chômage, de l'informalité et de la situation de rue. À partir d'entretiens narratifs avec des chiffonniers de l'occupation du Nord-Ouest et de l'observation de situations de tentatives d'accords entre ces travailleurs informels et les pouvoirs publics, nous soulignons comment la relation entre politiques environnementales, justice sociale, (il)légalisme et démocratie est problématisée par ces acteurs du recyclage informel face à un manque de logements décents et à un accès restreint aux déchets recyclables comme ressources publiques/communes. Enfin, nous discutons de la manière dont ces « acteurs vulnérables » élaborent des stratégies de négociation avec le gouvernement de la capitale du pays, appuyés par la combinaison de besoins matériels, sentiments de manque de respect et politisation de l'identité « d'être collecteur », forgeant ainsi une position de résistance aux termes de l'illégalisme dont ils sont accusés.

### **Robin LESNÉ : L'urbex, loisir de l'interdit ? Une pratique protéiforme**



**Robin Lesné**, docteur en Aménagement de l'espace et urbanisme (France), est Maître de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale (France), Département Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (ULR 4477 - TVES)

#### Résumé

L'urbex, pour *urban exploration*, est une activité de loisir consistant à identifier, localiser, pénétrer, visiter et le plus souvent photographier des infrastructures abandonnées. Pratique transgressive, déviante et le plus souvent illégale du fait de l'intrusion sur une propriété privée, elle constitue dans l'imaginaire collectif également un loisir de l'interdit. Plus qu'illégale, elle serait illicite dans le sens où l'une de ses dimensions serait de volontairement adopter un comportement hors la loi. Pourtant, notre enquête par participation observante entre 2018 et 2019 dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais (France) et la Belgique francophone nous a permis d'en saisir le caractère protéiforme. Nous relevons ainsi que l'activité s'inscrit dans une logique de performance ou de création et de visite ou d'aventure et qu'elle est motivée par huit grands objectifs. À partir de ces résultats, nous dégageons six démarches au sein de l'activité et, finalement, quatre formes d'urbex : artistiques et esthétique ; historique et archéologique ; de vertige ; et de simulation.

**Modeste Tombruna MÉDJÉVÉ : Jeunes entrepreneurs et illégalismes transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad**

**Modeste Tombruna Médjévé** est titulaire d'un doctorat en science politique, portant sur l'opposition partisane et le scrutin présidentiel dans le bastion électoral du Cameroun septentrional. Il est l'auteur d'articles consacrés à l'opposition politique au Cameroun, aux échanges politiques en milieu d'expressions populaires en Afrique.

Résumé

Le Bassin du Lac Tchad, haut-lieu d'interventions socio-économiques majeurs en Afrique, subit depuis plusieurs décennies les contrefaits de l'entrepreneuriat jeune. Depuis 2013, Boko Haram réussi le challenge de faire des émules auprès de plus de 10.000 jeunes<sup>1</sup> dans cette région. Le commerce transfrontalier de contrebande recrute chaque année, depuis plus de 30 ans, plus de 1000 jeunes<sup>2</sup>. La vente du carburant frelaté<sup>3</sup>, localement appelé « zouazoua », le trafic transfrontalier des médicaments revendus dans la rue<sup>4</sup>, le commerce « main à main » d'armes à feu<sup>5</sup>, le recel et la revente transnationale des véhicules dérobés<sup>6</sup>, le phénomène grandissant des « coupeurs de routes »<sup>7</sup>, le business des prises d'otages<sup>8</sup>, le commerce des produits manufacturés consacrés à la grande consommation<sup>9</sup> mettent en péril l'avenir d'une multitude de jeunes hommes dont la tranche d'âge est généralement comprise entre 12 et 30 ans. A tout cela, s'ajoute la question de l'extrémisme djihadiste qui entretient un lien de corrélation étroit avec ces méfaits sociétaux.

Le concept d'illégalisme tel que théorisé par Michel Foucault entretient un rapport direct avec les anarchismes précités. Pour cet auteur, le terme « illégalisme » ne renseigne pas seulement sur une sorte d'attitudes subversives de l'ordre établi. Il renseigne beaucoup plus sur l'ensemble des activités de différenciation, de catégorisation, de hiérarchisation et de gestion sociale des conduites définies comme indisciplinées. Illégalisme se distingue donc aisément de banditisme. Par souci de préservation des libertés individuelles et de promotion de l'entrepreneuriat en milieu jeune, les gouvernements des pays membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)<sup>10</sup> autorisent certains trafics transfrontaliers. Les populations jeunes, auteurs et acteurs des échanges multilatérales dans le nord du Cameroun, outrepassent ces libertés. Les conduites individuelles et collectives des personnes, objet de cette étude, affectent les libertés des autres selon le dicton populaire « *la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* ».

L'axe d'analyse choisi dans cette communication permet d'interroger les attitudes de ces jeunes entrepreneurs qui, quelques fois, agissent à l'encontre des conduites visées parce qu'ils sont motivés par l'instinct de survie. Quelles mesures palliatives sont entreprises pour contrecarrer ces illégalismes ?

Nul n'ignore que le nord du Cameroun, en Afrique Centrale, entretient une forte proximité avec des États du nord du Nigéria, en Afrique de l'Ouest. Les illégalismes transfrontaliers observés dans cette zone affaiblissent les valeurs africaines de l'acceptation du tiers. Ils plombent toutes les politiques publiques de développement en instaurant un état de conflictualité entre les communautés locales. La construction des nations africaines se bute à ces perpétuels obstacles. Les populations des villages frontalières subissent au quotidien les préjudices causés par les initiatives entrepreneuriales de cette jeunesse grandissante.

Cette étude s'appuie sur des données de terrain récentes. En convoquant les outils de la sociologie politique, il est question ici d'interroger les acteurs qui interviennent dans le processus de prise de décision politique dans cette région. Il est donc important de révéler les attentes des populations locales à l'égard des acteurs qui interviennent dans le processus de pacification et de développement de cette région. On peut facilement comprendre que la bonne implémentation des politiques publiques facilite la prévention et la résolution des illégalismes observés.

L'entrepreneuriat en milieu jeune, mal encadré, engendre des illégalismes et peut, par le même procédé, actionner les leviers de l'instabilité sociétale. Le Bassin du Lac Tchad regorge une importante frange de jeunes reconnus

comme des acteurs clés des interventions qui ont cours dans cette configuration géographique. En s'appuyant sur les réalités conjoncturelles dans le nord du Cameroun, cette contribution apporte une batterie de mesures susceptibles de contribuer à la thérapie des illégalismes causés par l'entreprenariat des jeunes dans le Bassin du Lac Tchad. Ces illégalismes s'appuient sur des supports variés, dont les incertitudes locales engendrées par la démission des structures étatiques dans l'encadrement des jeunes. La mauvaise implémentation des politiques publiques est un facteur d'incertitudes. Les jeunes sont abandonnés à leurs propres sorts. Ils deviennent donc une main d'œuvre facilement récupérable par les factions extrémistes en vigueur dans la région. Ils se livrent volontiers à toutes activités susceptibles de rapporter un peu d'argent en violant tous les codes de bienséance socialement pré-établis.

- (1) Moussa Bobbo, « La politique nationale de DDR des ex-combattants de Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun. Enjeux, défis et limites », in *Notes de l'IFRI*, octobre 2023, p.6
- (2) Joseph Wouako Tchaleu, *L'évolution actuelle du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.125
- (3) Claude Désiré Noubissié, *Changement climatique : vulnérabilité, dynamisme et représentation sociale des populations des régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2019, p.102. La vente du zouzoua rentre dans le cadre des activités du circuit informel.
- (4) Ministère de la Santé Publique du Cameroun, *Bonnes pratiques de distribution en gros de produits pharmaceutiques*, Bulletin Officiel, Décembre 2011, p.23
- (5) Mamadou Bouba, « Boko Haram et le « phénomène guerrier contemporain » : entre actes terroristes et velléités de déconstruction des frontières des pays du bassin du Lac Tchad », pp.143-160, in Gwoda Adder Abel, Wassouni François (Dir.), *Regards croisés sur Boko Haram au Cameroun. Dynamiques plurielles*, Yaoundé, Les Editions du Schabel, 2017, 445 pages.
- (6) Ndihi Jonas, Dekane Emmanuel, Sakinatou Samira, « Effets socio-économiques des flux migratoires exogènes et endogènes dus à Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun », pp.315-332, in Gwoda Adder Abel, Wassouni François (Dir.), *Regards croisés sur Boko Haram au Cameroun. Dynamiques plurielles*, Yaoundé, Les Editions du Schabel, 2017, 445 pages.
- (7) Issa Saibou, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Khartala, 2016, 270 pages.  
Les coupeurs de route sont littéralement des bandits qui « coupent » la route en tendant des embuscades sur les voies de circulation terrestre (pistes pour les toutes petites bandes, routes secondaires pour le banditisme local, routes principales pour les grandes opérations parfois transfrontalières). Connus également sous l'appellation de bandits de grand chemin. Cette expression est employée pour distinguer le banditisme urbain des braquages à domicile.
- (8) *Ibid.*, p.149
- (9) Pahimi Patrice, « Boko Haram et l'Extrême-Nord du Cameroun : analyse prospective des dynamiques socio-économiques », pp.349-372, in Gwoda Adder Abel, Wassouni François (Dir.), *Regards croisés sur Boko Haram au Cameroun. Dynamiques plurielles*, Yaoundé, Les Editions du Schabel, 2017, 445 pages.
- (10) La CBLT est créée le 22 mai 1964, avec pour siège Ndjamen. Cette organisation regroupe les pays suivants : Cameroun, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, Tchad et Lybie. C'est une organisation de coopération technique spécialisée dans la gestion intégrée et durable des ressources en eau. Cependant, à cause des conflits liés au tracé des frontières lacustres et à l'exploitation des eaux, elle joue depuis 1983 un rôle dans la préservation de la paix et de la sécurité dans la sous-région. C'est sous l'égide de la CBLT que les frontières au sein du Lac ont été démarquées, que des patrouilles mixtes ont été déployées pour lutter contre la criminalité transfrontalière autour du Lac, que la Force Multinationale Mixte a été conçue. La CBLT a revu son organigramme pour intégrer les missions de paix et de sécurité. Un conseiller militaire en assure le suivi.

**Imed MELLITI : Les jeunes Tunisiens : quels rapports à la norme et à la légalité ?**

**Imed Melliti** est Professeur de sociologie et d'anthropologie à l'Université de Tunis El-Manar, Président en exercice de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Il est l'auteur de plusieurs articles sur la sainteté, le religieux, les jeunes ainsi que sur l'histoire des sciences sociales au Maghreb et en Tunisie. Après avoir travaillé pendant des années sur les jeunes et les adolescents en Tunisie, il s'est intéressé depuis 2011 aux économies morales et aux sentiments d'injustice, étudiés dans leur rapport au politique et à l'action collective. C'est à ce titre qu'il a codirigé un premier ouvrage collectif intitulé « *Quand les jeunes parlent d'injustice. Expériences, registres et mots en Tunisie* (L'Harmattan, 2018) et dirigé un deuxième publié sous le titre « *Économies morales de l'injustice. Terrains maghrébins et français* » (Karthala/IRMC, 2022). Plus récemment, il vient de codiriger un dernier ouvrage collectif ayant pour titre : « *Vulnérables. Portraits sociologiques* ».

Résumé

Si le propre de la norme est d'être respectée même lorsqu'on n'a pas intérêt à le faire, nous défendons l'hypothèse que la sociologie classique a bien exagéré les formes d'obéissance à celle-ci en occultant, dans une large mesure, le jeu, la négociation et les arrangements qui se trament autour d'elle. À partir d'enquêtes de terrain réalisées auprès de jeunes tunisiens, nous tâcherons de repérer les libertés que les acteurs sociaux se donnent dans leur référence à la norme, la manière dont celle-ci est mobilisée ou, au contraire, tue. Cela nous amène à poser les questions suivantes : à quel point faut-il prendre au sérieux les attentes et les jugements des jeunes sur le plan normatif ? Leur intransigeance normative implique-t-elle de fait une plus grande rigueur dans le respect de celle-ci ? Que reste-t-il de la norme lorsqu'elle est, en permanence, accommodée au gré des circonstances et des besoins ? De quelle assise de légitimité dispose la norme légale comparée à d'autres normativités ?

**Mohamed NACHI : Illégalismes et arrangements infra-judiciaires. L'occupation illégale d'un lopin de terre. Étude de cas en Tunisie**



**Mohamed Nachi** est juriste, anthropologue et sociologue ; ses domaines de recherche portent sur la sociologie politique et morale et la sociologie des cultures et de la pensée islamique. Après avoir enseigné à l'Université catholique de Louvain (Belgique) et à l'Université de Sfax (Tunisie), il est à présent Professeur de sociologie à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Liège. Parmi ses publications : *Ethique de la promesse. L'agir responsable*, Paris, PUF, 2003 ; *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, A. Colin, 2006 ; *Actualité du compromis. La construction politique de la différence*, Paris, A. Colin, 2011 ; *Les Figures du compromis dans les sociétés islamiques*, Paris, Khartala, 2012 ; *Le sens de la justice. Etude sociologique d'histoires d'injustices en Tunisie et en France*, Paris, Edition Albouraq, 2017 ; *Révolutions et émancipations*, Nirvana, 2017 ; *Révolution et compromis*, Nirvana, 2017 ; *La Sociologie pragmatique et l'étude des sociétés maghrébines*, Nirvana, 2019. Il a récemment dirigé un ouvrage collectif *Femmes et politique en Tunisie*, 2023, Nirvana.

Résumé

Dans cette présentation, nous partirons d'une étude de cas d'occupation et d'exploitation illégales d'une terre agricole. Nous allons nous intéresser plus particulièrement à l'arrangement comme mode infra-judiciaire ou infra-légal de règlement de conflit. L'enquête montre qu'il y a une « demande d'arrangement » : les protagonistes préfèrent trouver un accord à l'amiable, impliquant des négociations et des transactions et nécessitant parfois l'intervention d'un « tiers », un « intermédiaire » (*Wasta*), que d'être « embarqué » dans un procès judiciaire.

**Carla NAGELS : Illégalismes-déviance-délinquance : les nuances qui font la différence**

Depuis plusieurs années **Carla Nagels**, docteur en criminologie et chargée de cours à l'ULB, s'est spécialisée dans ce qu'on appelle communément la délinquance en col blanc pour la différencier de la délinquance commise par les 'cols bleus'. Tant le passage à l'acte, le profil des auteurs que la réaction institutionnelle à ce type de transgression semblent particuliers. Cette thématique l'a amenée progressivement à privilégier le concept d'illégalismes forgé par Michel Foucault afin de pouvoir travailler simultanément sur les actes, les acteurs qui passent à l'acte et ceux et celles qui y répondent officiellement. Elle a co-dirigé avec Anthony Amicelle un numéro spécial de la revue *Champ pénal/Penal Field* (2018, vol 10) sur les arbitres de l'illégalisme et a co-écrit avec Pierre Lascoumes, *Sociologie des élites délinquantes. De la délinquance en col blanc à la corruption politique*, Armand Colin, Collection U, 2<sup>ème</sup> édition (remaniée), 2018. La jeunesse déviante a pourtant occupé une part non négligeable de son temps de recherche puisqu'elle y a consacré sa thèse de doctorat pour laquelle elle a obtenu le prix Gabriel Tarde en 2005.

Résumé

Si l'on doit à Michel Foucault l'introduction du concept d'illégalismes, il n'a pourtant pas défini explicitement ce qu'il entendait par celui-ci. C'est pourquoi, dans cette intervention introductive au colloque, je m'attacherai dans un premier temps à montrer en quoi le concept d'illégalismes se distancie des notions d'illégalité, de déviance et de délinquance, ce qui me permettra, en prenant appui sur de nombreux auteurs, de montrer quelle est la valeur heuristique de ce concept. Ensuite, je propose de brièvement esquisser la manière dont Michel Foucault s'en est saisi ce qui me permettra, dans un troisième temps, de montrer en quoi il est plus qu'opérationnel de nos jours en esquissant la gestion différentielle dont fait l'objet un ensemble de conduites juvéniles.

**Bruno Salomon RAMAMONJISOA & Nadia Honitiana RAVOAVAHY : L'étude des filières/chaîne de valeur base du développement rural : l'importance des mobiles sociaux dans la caractérisation de l'économie rurale en économie de l'intermédiaire à Madagascar**



**Bruno Salomon Ramamonjisoa**, ingénieur agronome et économiste forestier, est professeur titulaire au sein de l'Ecole doctorale Gestion des Ressources Naturelles et Développement de l'Université d'Antananarivo. A travaillé dans le domaine de l'économie politique des ressources naturelles depuis 1997. Depuis 2005, il a constaté que la mise en œuvre des politiques publiques ne pouvait pas fonctionner uniquement par la cohérence des procédures et règles qui découlaient des décisions collectives contenus dans les documents de politiques. Il a donc travaillé depuis sur la compréhension des jeux d'acteurs qui existent pour l'utilisation et la gestion des ressources naturelles notamment forestière, agricole, minière mais aussi les comportements humains des gestionnaires des ressources. Après ses nombreux travaux de recherche (dont des étudiants en Master et doctorat) il a pu confirmer l'enchâssement du social dans l'économie et la dominance de l'économie de l'intermédiaire dans la plupart des filières d'exploitation des ressources naturelles à Madagascar. Avec son équipe, il a adapté les méthodes d'analyse des filières pour mieux comprendre les enjeux socio-économiques du fonctionnement de ces filières liés aux prises de décision.



**Nadia Honitiana Ravoavahy** est docteure en gestion des ressources naturelles et développement. Elle est assistante de recherche au sein de l'équipe d'accueil doctorale Economie et Politique des Ressources Naturelles. Elle travaille actuellement sur la thématique de l'illégalisme après avoir conduit ses recherches sur l'optimisation des finances publiques. Elle co-dispense le cours en économie politique des ressources naturelles au niveau de l'Ecole Doctorale Gestion des Ressources Naturelles et Développement de l'Université d'Antananarivo et du parcours écologie et biodiversité de la mention Foresterie Environnement de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques de l'Université d'Antananarivo.

### Résumé

La production, le transport et l'exportation de maïs est une filière qui dépasse le niveau national à Madagascar. En effet, le maïs constitue l'aliment de base pour la population rurale en général mais plus particulièrement du Sud-Ouest Malgache. Il constitue également une matière première non négligeable des provenderies et des brasseries. Une quantité non évaluée de la production nationale (215000 tonnes en moyenne entre 2000 et 2022) est exportée vers des pays de l'Océan indien et de l'Asie. Une quantité non négligeable de cette production provient des défrichements dans les forêts de la région du Sud-Ouest de Madagascar. Le défrichement est réglementé par une ordonnance (qui n'a jamais été abrogée depuis la colonisation) et interdit dans les forêts protégées. Pourtant les défrichements se font dans ces types de forêts. Le maïs est acheté par des collecteurs locaux qui acheminent les produits vers les provenderies, les brasseries ou le port et traverse des points de contrôle (fokontany, police, douane) sans que l'illégalité de la pratique du défrichement (source de la production) ne soit mise en doute. La maïsiculture s'accompagne de la production de charbon car les producteurs doivent se procurer de l'argent entre le semis des graines de maïs et la récolte. Le charbon pour son acheminement vers les villes doit aussi passer par des points de contrôle (agents forestiers, police), ce qui se fait sans problème. Mais le système d'arrangement mis en place, qui est devenu la règle, ne met pas en cause la (l'i)légalité de la pratique. La présentation sera focalisée sur les systèmes d'arrangement entre les acteurs et sur leurs fondements. Les résultats obtenus permettent de constater que les décisions économiques sont prises à partir de mobiles sociaux alors que les relations sociales se tissent et se raffermissent à partir de mobiles économiques. L'enchâssement du social dans l'économique semble être le bon substrat qui fait bien pousser système d'arrangements et illégalisme.

## Fethi REKIK & Basma OM EZZINE : Des migrants indésirables mais appréciés. Illégalismes et emploi des jeunes Subsahariens à Sfax



**Fethi Rekik** est professeur de sociologie, LR ECUMUS, à l'Université de Sfax. Il est directeur du LR ECUMUS. Ses champs de recherche et d'encadrement portent sur la sociologie de la migration (développement, migrations et mobilités dans l'espace euroméditerranéen et subsaharien), la sociologie du travail et de la jeunesse (travail, employabilité et mouvements de contestation), la socialisation et radicalisation/déradicalisation (participation à des projets nationaux et internationaux sur les formes de religiosité). Parmi ses publications récentes : Fethi Rekik et Sadok Damak, « Influential actors, Religiosity, and Political Power in Tunisia », in Juline Beaujouan et al. (Ed.), *Vulnerability and Resilience to Violent Extremism : An Actor-Centric Approach*, London and New-York, Routledge, 124-41, 2024 ; Fethi Rekik et al., *Famille, Migration et Personnalité mobile en Tunisie à l'ère de la mondialisation*, NAMAN/ICMPD, 2022 ; Fethi Rekik, *Jeunes salafistes en Tunisie : le retour d'un sujet invisible*, Tunis, Nachaz, 2022 ; Fethi Rekik, *Le Profil migratoire de la ville de Sfax*, UN-Habitat, 2021.

**Basma Om Ezzine** est Secrétaire Générale du bureau de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH), section de Sfax. Elle fut chargée au nom de la LTDH (section de Sfax) de coordonner en partenariat avec Terre d'Asile, l'OIM et le Croissant rouge, des actions de soutien aux migrants subsahariens, particulièrement pendant les deux mois de juillet et d'août 2023.

### Résumé

La présence de migrants dans la ville de Sfax venus de gouvernorats tunisiens limitrophes ou d'autres pays africains et européens n'est pas un fait inédit. Mais le récent profil migratoire de Sfax dressé tout récemment (Fethi Rekik, UN-habitat, 2020) laisse apparaître une nouvelle tendance : des milliers de jeunes Subsahariens qui, envisageant initialement de transiter en Europe, s'y installent et forment une communauté. Ayant reporté leur traversée pour une raison ou une autre, ils/elles sont embauché(e)s et même apprécié(e)s par les employeurs de secteurs aussi divers que l'agriculture, l'industrie et des petits métiers de service. Illégalisme arrangeant du reste les deux parties : dispensant des charges sociales d'une main d'œuvre bon marché pour les uns, garantissant discrétion et collecte en toute sécurité des moyens financiers nécessaires à la traversée, une fois le moment est venu, pour les autres.

S'agissant de métiers non attractifs aux yeux des jeunes Sfaxiens dont certains sont diplômés de l'université, on serait cependant étonné de la vague de xénophobie qui a subitement 'émergé' et s'est rabattue contre ces jeunes migrants. Serait-ce un résidu d'ancien préjugé raciste à l'endroit des personnes de couleur noir, qui remonte à la surface de l'espace public bouillonnant depuis plus d'une décennie en Tunisie ? Ou plutôt a-t-on affaire, tel que souligné dans la littérature de l'Economie morale (Didier Fassin, 2017), à l'une des manifestations de l'air du temps 'sécuritaire' qui semble avoir gagné toute la planète en ce début du siècle ?

## Thomas RIFFAUD : « Hope the Fence », quand le sport se pratique de manière illégale



**Thomas Riffaud** est sociologue et chercheur associé au sein du laboratoire Santesih de l'Université de Montpellier. Ses objets de recherches sont variés puisqu'il travaille sur les sports de rue, l'EPS, les politiques sportives et le tourisme sportif.

### Résumé

Escalader un portail voire découper un grillage pour pratiquer une activité physique est un geste plus répandu que l'on pourrait le penser de prime abord. Dans cette communication, il s'agira, grâce à l'observation participante, d'analyser ce comportement illégal. Selon nous, ce dernier ne témoigne pas seulement du jeu aux limites typiquement adolescent. Nos résultats montrent que cela témoigne aussi de la forte demande des sportifs auto-organisés (2023) pour accéder à des équipements sportifs de qualité souvent réservés aux sportifs licenciés ou aux scolaires. C'est aussi, dans l'univers des sports de rue (roller, skateboard, BMX), une pratique symbolique et historique qui date des Z-Boys et qui perdure puisque la recherche du spot parfait passe encore parfois par une contestation de l'espace privé. Ces deux exemples que nous développerons, nous permettront de montrer qu'un comportement illégal peut mettre en lumière les limites des politiques sportives françaises actuelles.

Riffaud, Thomas; Lapeyronie, Bruno. *Sports et auto-organisations. Enjeux et méthodes*, Territorial Editions, 2023, Presses Universitaires Du Sport

**David RISSE : L'adoption du « chem sex » chez les jeunes : subversion sexuelle, indiscipline et illégalité**

Docteur en sociologie, **David Risse** est chercheur associé au Réseau de recherche en santé des populations du Québec, au sein duquel il est aussi responsable du développement de la recherche sur les TICs en santé publique. Membre du CR28 de l'AISLF depuis 2004, il est l'auteur de chapitres de livres collectifs inscrits notamment en sociologie de la jeunesse et de l'éducation, des parcours de vie et des sexualités. Initiateur et animateur d'un panel sur la biopolitique de l'indiscipline au dernier colloque de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, il a également dirigé un dossier (dans *Culture et Conflits*, 2010) et un ouvrage collectif (2012) consacrés à la biopolitique après Michel Foucault, aux usages et actualités de sa pensée.

Résumé

Parfois générées par l'usage de stupéfiants, les inconduites sexuelles chez les jeunes sont plus facilement et significativement dénoncées depuis la vague #MeToo et ses variations internationales. Leur adoption récréative du *chem sex* - sous couvert de leur droit à l'expérimentation et de leur consentement - n'est pas sans porter à questionnements. Nous ne nous pencherons pas ici sur la valeur de leur consentement ou de leurs connaissances de tous les effets potentiels et de la qualité réelle des produits consommés, tant cela serait inévitablement trop long et cela nous entraînerait inutilement trop loin dans cette réflexion sur le sens et l'éthique des illégalismes sexuels chez les jeunes. Si l'on dispose aujourd'hui de connaissances nous permettant de ne plus verser dans la condamnation indifférenciée d'illégalisme pour homosexualité ou infidélité, il demeure parfois difficile de distinguer les infractions et violences sexuelles des illégalismes comme tels. Leur gestion différentielle dans nos sociétés gestionnaires semble avoir fait place à un certain « art de gouverner » intégrant cette flexibilité normative. Mais y a-t-il pour autant empathie systémique et comment les jeunes peuvent-ils se retrouver, déjà se découvrir, dans ce monde augmentant les capacités des uns et neutralisant les autres? La capacité de tourner ses propres lois et règlements, la possibilité de « se faire soi par soi » plutôt que de se « laisser faire par les pouvoirs » (Foucault), laissent à penser que le *sujet agissant* gagnerait toujours facilement sur le *sujet assujéti*, que le *sujet de pouvoir* dominerait le *sujet du pouvoir*, dans une perspective biopolitique. Cela même si le sujet sexuel reste sous l'emprise de relations de pouvoir dans sa sexualité (dire *oui* au sexe n'est pas pour autant dire *non* au pouvoir). Quand cette emprise peut être dissipée sous l'effet de drogues récréatives, qu'en est-il de cette capacité du ou de la jeune concerné.e et dans quelle mesure cela peut-il jouer sur ses représentations de l'illégalisme et ses facultés d'appréhender clairement et distinctement sa liberté sexuelle? À partir de travaux récents sur les comportements sexuels et usages récréatifs des drogues chez les jeunes (travaux en sciences humaines, sociales et de la santé), il s'agira en premier lieu de voir à quelles constructions politico-juridiques, socio-médicales et extrascolaires, ces pratiques transgressives renvoient et à quoi elles renvoient les adultes qui sont dans leur entourage. Nous pourrions alors nous saisir d'une critique éthique et biopolitique du sujet et de la subjectivité sexuels, de ce que seraient ces « illégalismes de dissipation » par le *chem sex* dans la sexualité des jeunes et de ce que leur exploration nous permet de dégager pour nous tou.te.s aujourd'hui. Nous serons alors en mesure de dégager des éléments probants pour une épistémologie des illégalismes, en tâchant de sortir un moment du vocabulaire de la police des conduites et des inconduites, de ce qui est dit alternatif, délinquant ou transactionnel, pour lui préférer celui d'accommodement, de négociation et d'indiscipline, dans une perspective de prise en compte des motivations analysées et formulées ou non par les jeunes concerné.e.s.

**Nicolas SALLÉE : Ce qu'il reste de paternalisme. La justice des mineurs au 21<sup>e</sup> siècle.**

**Nicolas Sallée** est professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal, et directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS). Spécialiste du traitement pénal de la jeunesse, il a notamment publié, sur ce thème, les livres *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs* (Paris, ed. de l'EHESS, 2016), et *Sous la réhabilitation, le contrôle. La justice des mineurs au 21<sup>e</sup> siècle* (Québec, PUQ, 2023). Il est également co-auteur, avec l'illustratrice Alexandra Dion-Fortin, de la bande dessinée *Se battre contre les murs. Un sociologue en Centre jeunesse* (Montréal, La Pastèque/Atelier 10, 2021). Il s'est également intéressé, dans d'autres projets, au suivi médico-légal des personnes atteintes de troubles mentaux, ainsi qu'au traitement judiciaire de l'inceste et à la régulation des sexualités juvéniles. Il dirige actuellement un projet de recherche (2021-2027) sur les réactions sociales à la non-conformité de genre des enfants et des adolescent-es en France et au Québec.

Résumé

Cette conférence, fondée sur des recherches menées en France puis au Québec, cherchera à inscrire les mutations connues par les systèmes de justice des mineurs, au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, au croisement de deux dynamiques concomitantes. D'une part l'effritement d'une logique paternaliste, qui a historiquement justifié une mise à l'épreuve des droits des jeunes au nom du fait que l'on agirait pour leur bien, y compris en prononçant des mesures d'enfermement qui s'apparentent, dans les faits, à des peines d'incarcération. D'autre part la prééminence croissante d'une logique standardisée de gestion des risques, qui priorise les peines de suivi dans la collectivité, et plus généralement hors de la prison, tout en concentrant les ressources pénales sur la minorité des jeunes les plus précarisés, majoritairement des jeunes garçons issus des minorités racisées. Ces deux processus peuvent être envisagés comme le signe d'un glissement des « sociétés de discipline », décortiquées par Michel Foucault (1975), à ce que Gilles Deleuze (1990) a nommé des « sociétés de contrôle ». En nous appuyant sur des données recueillies entre les murs d'un centre fermé de réadaptation situé à Montréal (Québec, Canada), je montrerai comment cette logique de contrôle s'invite jusqu'au cœur des lieux d'enfermement, tout en s'articulant à un vieux paternalisme qui résiste autant qu'il s'effrite.

